

CONTESTATION FACTURE EAU POTABLE

A retourner à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

➤ **Identification usager**

Nom-Prénom : _____
 Adresse : _____
 Adresse mail : _____
 Téléphone : _____

➤ **Je souhaite contester le(s) titre(s) émis à mon encontre**

Numéro titre	Année de référence	Montant en euros

Si facture(s) déjà réglée(s), merci de joindre un relevé d'identité bancaire.

➤ **Pour le(s) motif(s) suivants**

☐ Erreur index de consommation

*Merci d'indiquer l'index de relevé consommation : à la date du
 (joindre photo du compteur ou avis de relevé complété)*

☐ Erreur destinataire (décès, déménagement, vente)

Merci de joindre justificatif (acte décès, acte notarié, justificatif de domicile...)

☐ Demande dégrèvement pour fuite privée (joindre facture de réparation)

☐ Autres - Motifs à préciser :

.....

Fait à, le

Signature

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance traite les données recueillies dans ce formulaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement du service d'eau potable.

Vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : secretariat.eauassainissement@ccspva.com ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance - Délégué à la protection des données - 33, rue de la Lauzière - 05230 LA BATIE-NEUVE

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

33, rue de la Lauzière 05230 LA BATIE-NEUVE

Tél. 04 92 50 94 63 - Courriel : secretariat.eauassainissement@ccspva.com

www.cc-serreponconvaldavance.com

Réservé à la collectivité :

Date de réception de la constatation.....

Référence :

Suite à donner à la demande référencée ci-dessus :

- ☐ Acceptation totale
- ☐ Acceptation partielle
- ☐ Rejet

Motifs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à La Bâtie-Neuve, le.....

Le Président, Monsieur Joël BONNAFFOUX.